

<https://enseignants.se-unsa.org/Mutations-2020-comment-verifier-son-bareme>



Enseignants de l'Unsa

Mutations 2020 : comment vérifier son barème ?

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 18 décembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Mutations 2020 : comment vérifier son barème ?

Vous participez aux opérations de mutations 2020 ? Attention à bien vérifier votre barème retenu par l'administration !

Du 22 janvier au 5 février 2020 pour le 1er degré et à une période fixée académiquement pour le 2nd degré et les PsyEN*, vous avez la possibilité de consulter votre barème retenu par l'administration sur Siam.

Pendant la durée de la consultation des barèmes, vous pouvez :

- demander la correction de votre barème
- apporter de nouvelles pièces justificatives

Ce temps de la vérification des barèmes est crucial car une petite erreur de barème peut avoir de graves conséquences sur les résultats de votre demande de mutation. Or, que vous ayez oublié de fournir une pièce justificative ou que l'administration ait fait un mauvais calcul, vous n'êtes pas à l'abri d'un barème erroné.

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, les commissions chargées de vérifier les barèmes et les affectations des candidats aux mutations disparaissent. Alors ne restez pas isolé !

Chaque étape est capitale, chaque erreur ou oubli peut s'avérer irrémédiable.

**selon l'académie, la période de vérification des barèmes diffère, renseignez-vous auprès de la [section du SE-Unsa de votre académie](#).*